L'Université Laval

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE, No. 15. | *MANITOBA.* | JEUDI, 7 SEPTEMBRE, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne compter pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne60 0

Redige par un Comite de Redaction

GERMAIN & CIE

Viennent de Recevoir

Les Marchandises Suivantes :

5000 VERGES

D'INDIENNES,

Couleur Garantie

Seulement 8 cts.

LA VERGE.

—

50 PIECES DE

COTON JAUNE

33 Pouces de large,

SEULEMENT 7 CENTINS

LA VERGE.

—

50 PIECES

DE

Coton Blanc,

SEULEMENT 10 CENTINS.

—

LE

Meilleur Assortiment

DE

HARDES FAITES

DANS

WINNIPEG.

et à des Prix qui

DEFIENT COMPETITION.

—

VENEZ NOUS VOIR,

Vous serez satisfaits.

BLOC DEVLIN,

Crande Rue, Winnipeg

St. Boniface, 27 Juillet, 1876.

DR. T. DESJARDINS, C.M.G., P.Q.

BUREAU :—Hôpital-Général, St. Boniface, Manitoba.

13 Juillet, 1876. 1a

VOUZ APERCEVEZ-VOUS QUE LE

O.K.

Salon de Barbier-Coiffeur,

est cuvert de nouveau ?

E. H. HILL,

Champion de la barbe et de la coiffure, vous donnera ses soins avec l'art qu'on lui connait.

—

VENEZ LUI FAIRE VISITE.

—

Grande Rue, Winnipeg—à côté de la Banque McMicken.

Winnipeg, 24 mai 1876 6m. 50

Papeterie ! Librairie !

—

WASHINGTON FRERES,

GRANDE RUE-WINNIPEG.

Presque en face du nouveau Bureau de Poste.

—

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'ecole, papeterie, livres, cahiers de musique, ouvrages poetiques, livres pour les Dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT :

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876. a-50

On demande des Droits de Metis

"SCRIPS"

ARGENT COMPTANT PAYE POUR SCRIPS.

A. W. BURROWS.

Vis-à-vis le Magasin de Fer de McKENNY,

PORTE VOISINE DU SALON ROUGE.

Winnipeg, 6 Juillet, 1876. 3m

AVIS.

Les Commissaires d'Ecole de l'Arrondissement Scolaire de St. Boniface, donnent par le présent, avis à tous les contribuables qui n'ont pas encore payé leur contribution scolaire, que des procédés judiciaires seront pris contre eux dans le cours du mois de Septembre prochain, s'ils ne s'acquittent pas de ce devoir plustôt.

Par ordre
A. A. C. LaRivière
Secrétaire-Trésorier.

Bureau des Commissaires d'Ecole,
St. Boniface 21, Aout 1876.

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

—

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste, Bâtisse du Gouvernement, Winnipeg.

P. A. KIERZKOWSKI,

AVOCAT-NOTAIRE, ETC, ETC.

—

BUREAU :

Au coin des Rues du Bureau de Poste et Rorie, Winnipeg.

Winnipeg, 5 Sept., 1876.

W. H. LYON,

GRANDE-RUE,—WINNIPEG,

Vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste,

—IMPORTATEUR—

DE GROS ET DE DETAIL,

COMMERÇANT EN PRODUITS, ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, CIGARES, CHAUSSURES

et

MARCHAND A COMMISSION EN GENERAL

—

Cette Maison donne toute son attention aux consignations de produits et de toute espece de Marchandises qui lui sont faites : il en est rendu compte sans délai.

Avances libérales faites sur des consignations

Winnipeg, 15 Mai, 1876. 3m

Entrepot Medical

DE

M. BANKS,

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

—

Assortiment complet de toutes les Drogues, Medecines et articles qui se trouvent dans une pharmacie de première classe.

—

Prescriptions de Médecins et Recettes de famille préparées avec soin.

—

Se souvenir du local qui se trouve vis-à-vis la Bâtisse du Nouveau Marché.

Winnipeg, 5 Mai, 1876. 6m 48L

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

—

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

"Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

"Un usage de quelques mois de cet elegant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varie et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc."

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des temoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E.U. A.

10 Août, 1876. 1-a

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

—

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New-Jersey, E.-U.A.

LA COMPAGNIE DES PARATONNERRES.

(CABLE LIGHTNING ROD Co)

DE ST. CLOUD,

Est maintenant prête à pose des paratonnerres sous le plus court avis.

Son approvisionnement de tiges, etc., est supérieure à aucune autre dans la Province. Une pratique de 29 ans dans cette branche d'affaires prouve la satisfaction qu'elle a donnée au public en général.

Depot de $1,000 de caution.

N. VAN LOON,
Agent Général, St. Cloud

LEON DUPONT,

Agent Spécial, Winnipeg

St. Boniface, 22 Juin, 1876. jn-o

LES

ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE.

—

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais été fabriqué dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

—

Les propriétaires, depuis plusieurs années, se sont appliqués à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections, et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de S'appercevoir de la Difference

—

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

—

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appréciées :

Prix Extremement Bas pour

ARGENT COMPTANT.

—

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comté du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

—

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis*.

—

ADRESSE :

ALLEGER, BOWLBY & CiE,

WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, T. B. MCMURTRIE,
C. P. BOWLBY, EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876. 1a.

LE "METIS."

Jeudi, 7 Septembre, 1876.

Les journaux de Québec se livrent depuis plusieurs mois à une polémique fort vive sur les immunités du clergé, et sur les droits du prêtre en sa double qualité de ministre de l'évangile ou de l'église, et de citoyen. Ces discussions politico-religieuses devenues excessivement acerbes à la suite des faits élucidés par l'enquête du tribunal dans l'élection de Charlevoix, se termineront bientôt en toute probabilité. Car, le rédacteur du *Courrier du Canada*—qui avait censuré en compagnie du *Canadien*, la conduite de M. Frs. Langelier, professeur à l'Université Laval, et avocat de M. P. Tremblay *et al*, qui accusent les prêtres du comté de Charlevoix, d'avoir influencé *indûment* les électeurs, par leurs sermons en chaire—vient de solliciter une décision de Sa Grâce Mgr. Taschereau. Et voici la lettre que le distingué prélat lui écrit à ce sujet :

Québec, 14 Août, 1876.

R. P. Vallée, Ecr.,

Rédacteur du *Courrier du Canada*.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 courant et des documents y annexés.

Comme les points fondamentaux de la discussion politico-religieuse sur laquelle vous me demandez mon sentiment, sont aujourd'hui portés devant le Saint-Siége, soit par moi, soit par d'autres personnes intéressées, d'une manière ou d'une autre, dans la solution de cette grave question, je ne puis convenablement intervenir dans le débat.

Maintenant que tout a été dit de part et d'autre, il me semble qu'il vaudrait mieux qu'on attendit en silence la décision du Saint-Siége. Après quelques semaines de calme, les vrais enfants de l'Eglise Catholique seront mieux préparés à comprendre et à accepter cette décision.

Vous pourrez, si vous le jugez à propos, publier cette lettre et faire connaître ainsi le désir que je viens d'exprimer.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

† E. A. Arch. de Québec.

Nous avons hâte de voir ce que pense la Cour de Rome du prétexte de l'*influence indue*, invoqué sans doute ici comme en Europe, pour neutraliser la légitime influence de l'Eglise et de ses prélats.

Le *Globe* de Toronto qui nous arrive par le dernier courrier, publie un long article sur l'élection de Charlevoix et la prétendue pression exercée par le clergé. Naturellement, ce journal n'approuve pas le principe de l'intervention du prêtre dans la politique. Mais il déclare ne pas voir du même œil que plusieurs de ses confrères, cet exercice d'un droit indéniable. N'importe quel citoyen a le privilége d'exprimer sa pensée sur le mérite d'un candidat, ou d'une loi, de signaler à l'avance les dangers qu'entraînerait l'élection de ce candidat, de mettre ses amis en garde contre les responsabilités morales ou spirituelles qui découleraient d'un vote peu judicieux. Cette liberté que l'on reconnait à tous, pourquoi la refuserait on au prêtre qui croit accomplir un devoir en instruisant ses ouailles du haut de la chaire ? Nous le voyons pas, dit le *Globe*, et la loi n'a rien a reprendre dans ce domaine purement spirituel.

A cette conclusion, le confrère ajoute une longue série de commentaires sur les conséquences fâcheuses que ne pourrait cependant manquer de produire, selon lui, l'ingérence du clergé dans les choses de la politique. Puis il termine en déclarant que pas une église n'est supérieure à la loi anglaise, et que toute prétention hostile exprimée clairement, recevrait une réponse aussi énergique que prompte. Voilà le *credo* du *Globe* sur l'article.........

Le Professeur Bryce, de Winnipeg, veut entreprendre à son tour, d'ouvrir les yeux de son entourage aux lumières du progrès moderne. Il gémit de la lenteur avec laquelle nous nous trainons dans le sentier pourtant si large tracé par le génie du siècle : il s'étonne de compter autant de chrétiens dont le cœur reste fermé à l'intelligence des hautes vérités sociales et politiques qui illuminent le monde de leur éclat... Et il se met à l'œuvre pour refouler le torrent des idées honnies par la civilisation, et pour faire luire au grand jour de l'enseignement athée, les lumineuses maximes de l'école.

L'idée du Professeur manque, il faut le dire, d'originalité. Eclose bien avant lui, elle a captivé depuis longtemps ceux qui érigent la raison individuelle, en juge infaillible de la doctrine morale ou religieuse, et qui n'assignent à l'homme d'autre destinée que la satisfaction des instincts et des appetits sensuels, les jouissances brutales de la matière.

Mais pour combattre ces dangereux systèmes qui ne peuvent que dégrader l'humanité sous prétexte de l'ennoblir en l'éloignant de Dieu, qui la créa à son image, il s'est trouvé de tout temps des philosophes et des écrivains vraiment dignes de ce nom. Que M. le Professeur s'évertue donc s'il lui plaît à prôner sa méthode et à s'apitoyer sur notre aveuglement. Pour nous, catholiques, nous sommes convaincus de la nécessité d'un enseignement qui s'inspire de la vérité immuable et éternelle. Et nous reconnaissons par cela même qu'il faut une autorité suprême pour guider les consciences étrangères au culte de la matière inintelligente. Car, qui pourrait se flatter de posséder la vérité, si toutes les notions du bien et du mal devaient se confondre, au gré des caprices de la passion ou de l'ignorance, et si nous n'avions pour redresser notre raison si souvent égarée, le flambeau allumé au souffle de l'Esprit Saint, pour éclairer l'Eglise et les fidèles ?

Nous lisons dans *Le National* :

Nos compatriotes, depuis quelques années, expriment le désir de revenir au pays. Le repatriement se fait lentement, mais efficacement. Ceux qui nous viennent ont la volonté de travailler et de s'établir parmi nous. Que pouvons-nous leur offrir en arrivant ? Le dernier numéro du *Métis* répond explicitement. La Province de Manitoba n'attend que le travail du defricheur laborieux pour offrir des trésors à ses colons. Que nos compatriotes imitent l'exemple des pionniers des grands états américains de l'Ouest. Ces vigoureux colons ont changé la face de territoires qui, il y a un demi-siècle, étaient de vastes prairies où erraient des troupeaux de buffles sauvages. Pourquoi les prairies de Manitoba, qui offrent les mêmes avantages que celles du Minnesota et de l'Illinois, ne verraient-elles pas bientôt des villes et des villages s'élever au milieu de la plaine ?

Nos compatriotes des Etats-Unis, et même ceux des grandes provinces canadiennes qui voudraient émigrer, devront méditer attentivement les avis que leur donne le *Métis*. Avant d'aller à l'étranger, que l'on jette un regard vers les parties reculées de notre pays et que l'on se demande si le patriotisme et l'intérêt personnel n'appellent pas l'émigrant à Manitoba plutôt qu'aux Etats-Unis.

SITTING BULL ET SES GURRIERS.

Terry et Crook.

Lorsque la petite armée de Custer se mit en marche pour les Collines Noires, elle pensait écraser sans peine les rebelles Sioux. On sait ce qui arriva : plus de trois cents soldats payirent de leur vie l'imprudente audace de leur général. Ce sanglant épisode d'une compagnie qui débutait, apprit au gouvernement américain qu'il avait à combattre un redoutable ennemi De nombreux renforts furent donc dépêchés sans retard sous la direction de Terry et de Crook qui se mirent à la poursuite des terribles guerriers. Mais ce fût en vain : les Sioux ont réussi jusqu'ici à leur échapper et rien n'indique une prochaine rencontre. Les deux bataillons de Terry et de Crook, après avoir parcouru une vaste étendue de territoire, opérèrent leur jonction, et constatèrent à leur vif désappointement que *Sitting Bull* n'était plus visible : il avait disparu avec sa bande entière. On a insinué dans la presse, qu'il existait une certaine rivalite entre les deux commandants et qu'il fallait rechercher la cause de leur insuccès dans le manque d'entente et de rapports suivis En tout cas, la campagne n'a pas été glorieuse pour les troupes américaines et *Sitting Bull* jouit encore impuni, de son premier triomphe.

Avant de clore la session, le Congrès a nommé une Commission qui siégerait à Omaha avec mission de conclure un traité qui déciderait les Sioux à renoncer a leur vie errante et à se rendre sur leurs réserves pour se livrer aux industries et aux travaux de l'homme civilisé. En même temps, le Président a été autorisé à faire une levée de 5,000 volontaires pour réduire ces intrépides sauvages.

Certains journaux prétendent qu'il ne faut pas songer a faire des ouvertures aux Sioux avant de les humilier par les armes. Dominés par l'ivresse du triomphe, leurs prétentions seraient inacceptables.

Quel sera le résultat de tout ceci : nous l'ignorons. Il semble probable cependant qu'une force nombreuse sera cantonnée aux Collines Noires durant l'hiver prochain, pour recommencer les hostilités au printemps, si l'on ne dompte pas les Sioux avant cette époque.

Comment s'approvisionnent les Sioux.

Un correspondant du *New York Herald* écrivant du camp de Terry, dit que depuis un an les sauvages ont été munis d'une énorme quantité d'armés et de munitions par l'agence de Cheyennes. Un seul convoi parti de la station de Carroll, après même la mort de Custer, emporta 13 mulets, et 26,000 rondes de munitions, pour *aitting Bull* et sa bande.

Un officier de l'armée, bien informé, dit qu'à l'agence de Standing Rock seulement, environ 100,000 rondes de munitions ont été vendues aux sauvages, et aussi 80,000 à l'agence de Brule. Ces agences, dit le correspondant, sont entretenues et payées par le gouvernement des Etats Unis.

Il parait qu'il y a à peu près un an, le gouvernement avait acheté et donné aux Sioux 150 chevaux, lesquels coûtèrent $150 chacun. *Sitting Bull*, bien que reconnu comme l'un des sauvages les plus hostiles, a la permission, depuis plusieurs années, de s'approvisionner de munitions à l'agence du Fort Patrick.

Le fameux traiteur du Fort Benton, ayant nom Powers, a reçu 130,000 rondes de munitions ainsi que plusieurs caisses d'armes de petit calibre, se chargeant par la culasse. Et il n'y a aucun doute que les Sioux en auront leur part.

Ce qu'est Sitting Bull.

Un correspondant de Chicago envoie les intéressants détails qui suivent sur le fameux guerrier Sioux :

Pendant mon séjour au fort Seward, j'ai appris l'histoire complète de *Sitting Bull*. C'est un Sioux-Teton, âgé de 35 ans seulement. Le capitaine McGarry, du steamer *Benton*, l'a connu pendant bien des années aux postes commerciaux du haut Missouri. Il trafiquait principalement au fort Pecâ, mais ces dernières années, sa bande et lui ont suivi le buffalo au nord des rivières Souris et Pimbina, et ils ont échangé leurs langues fumées et leurs fourrures contre des fusils et des munitions avec les Métis français de Manitoba. *Sitting Bull* a été converti au catholicisme par le célèbre jésuite français le père de Smet, dont il était l'ami et qui lui a appris à lire et à écrire le français. Le capt. McGarry dit que *Sitting Bull* a lu l'histoire des campagnes de Napoléon et que, dans ses propres guerres, il prend pour modèle le Petit Caporal. Malgré les bruits contraires, *Sitting Bull* n'a jamais accepté de propositions de paix. Il a toujours été pour les Américains, vindicatif et implacable.

Les Sioux a la guerre.

Lorsque les Sioux déterrent la hache de guerre, ils se noircissent le visage jusqu'au bas des yeux et se colorent le front de rouge foncé. S'ils sont en deuil et désirent venger la mort d'amis ou de parents, ils se coupent les cheveux et se soupoudrent le visage de terre blanche. Leur adresse à cheval est merveilleuse, et ils pensent que le plus grand acte de valeur consiste a frapper son ennemi avec un instrument à la main, quand il est vivant : et mort ou vif, c'est le premier qui frappe l'ennemi tombé qui "compte le coup," et non celui qui le tire Ils ne scalpent pas toujours leur ennemi, et ne tiennent aux chevelures que pour faire parade de leur bravoure et pour les donner à leurs femmes qui les foulent aux pieds dans leurs *rondes* infernales.

Les Sioux attaquent toujours en suivant une ligne circulaire, comme l'aigle, envoient une décharge, puis, passent et reprennent le cercle sur un angle different. Quand ils tuent un ennemi, ils se précipitent toujours pour le frapper le premier, afin de compter le coup, et alors quelque sauvage désappointe de n'avoir pu frapper la victime, lui enlève la chevelure. Ces terribles guerriers disposent toujours leurs tentes en cercle, et quand ils sont sur un terrain dangereux, ils attachent leurs *ponies* au centre

ECHO DU NORD-OUEST.

Rivière a la Paix.

Des lettres datées du 24 juin dernier de la mission de St. Charles, qui se trouve sur la Rivière à la Paix, près des Montagnes Rocheuses, nous mandent qu'il y a eu abondance de neige dans ces parages l'hiver dernier. Il y en a eu quatre pieds et demi, à la mission, et jusqu'à six pieds au portage des Montagnes. Le froid a été très-intense dès le commencement de l'hiver ; tous les petits lièvres ont gelé de froid ; quantité de hiboux et de chouettes faisaient la guerre aux plus résistables ainsi qu'aux faisans. Il est mort beaucoup de chevaux ; ce sont presque tous les meilleurs et ceux qui étaient le plus gras qui ont succombé.

L'été dernier des souris en quantité prodigieuse menaçaient de détruire toutes les récoltes à venir ; aujourd'hui on n'en voit plus. La vie devient de plus en plus difficile dans les forts ; il faudra bientôt se mettre exclusivement à la culture pour vivre.

Ile a la Crosse.

Nos lettres de l'Ile à la Crosse sont du 1er juillet. Rien d'extraordinaire cette année dans la mission. Les Sœurs de la Charité ont eu toute l'année trente-six enfants à leur école. La procession de la fête Dieu a été plus belle que jamais. Le reposoir était placé sur un monticule à quelque distance de la chapelle ; outre la population métisse et les religieuses qui conduisaient les enfants, il y avait environ 600 sauvages qui suivaient la procession ; la piété de tous était admirable ; on remarquait quatre bannières qui flottaient dans les airs, l'une du Sacré Cœur de Jésus, une autre de la Très-Sainte Vierge, une troisième de St. Joseph et une quatrième de St. Jean Baptiste. Le temps était magnifique ; le bon ordre et le recueillement régnaient partout ; rien de si beau et de si touchant que ce spectacle de la piété catholique dans une pauvre mission du Nord-Ouest.

NOUVELLES LOCALES.

—De nouveaux uniformes ont été fournis à la Police Montée.

— Quand le câble de la traverse arrivera t-il ?

—Il y a eu, vendredi dernier, une séance de lanterne magique à la salle du Conseil de Ville.

—On dit que les marchands d'instruments d'agriculture font venir un grand nombre de moulins à battre.

— La rentrée des élèves a eu lieu, lundi au Collége, ainsi qu'au Couvent de St. Boniface.

—Tous ceux qui désirent acheter des légumes à très-bon marché feraient bien d'aller au jardin de M. Gagnier, à St. Boniface.

—M. Graham, Commissaire en Chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est parti pour la Colombie Anglaise.

—M. Guillemette a vendu la bâtisse ou il tenait son magasin de provisions, sur la Grande Rue, Winnipeg.

—Les chasseurs rapportent qu'il y a beaucoup de canards, de pluviers et de bécassines à quelques milles de la ville.

—Les poteaux de tremble employés jusqu'à ce jour pour le télégra

phe doivent être remplacés partout par des poteaux de cèdre.

— M Ryan, Magistrat Stipendiaire du Nord Ouest doit venir prochainement pour le faux commis a son préjudice par Dupont.

— Le concours de tir de l'Associations des carabiniers de Manitoba commencé le 29 août s'est terminé samedi, le 2 courant.

—La propriété de M. McKenny, située au coin de la Grande Rue et de l'Avenue du Portage, Winnipeg, a été achetée la semaine dernière par Mme. Linklater pour $12,500.

—Six nouveaux artilleurs ont été engagés ici pour manœuvrer les canons qui doivent être transportés au Fort Walsh, dans les environs de la Montagne du Cyprès.

—Le *Pioneer Press* de St. Paul dit que les Etats Unis seront prêts a s'annexer la Colombie Anglaise, aussitôt que cette province voudra rompre le lien canadien.

— Il parait que des Islandais ont péri sur le Lac Winnipeg en se rendant à leur réserve. Leurs minces bateaux de planches n'ont pu supporter les grands vents sur le lac.

— L'Hon. M. Hamilton, bourgeois de la Compagnie de la Baie d'Hud son depuis plus de trente ans, a laissé le service de la Compagnie et va s'établir à Ontario.

— On voit tous les jours un certain nombre de sauvages et même de sauvagesses, dans un état d'ivresse bestiale, malgré la loi sevère qui défend la vente de boisson à ceux de leur race.

—M. Thomas Taylor, de Mapleton, a apporté à la ville l'autre jour, une feuille de tabac prise sur un pied planté par lui-même, mesurant 2, pouces de longueur sur 14 de largeur.

— Le dernier numéro du *Globe* publie une dépêche d'Ottawa, annonçant que le *Citizen* se faisait l'écho de la nouvelle que l'Hon. M. Letellier de St. Just aurait accepté la charge de Lieutenant-Gouverneur du Nord-Ouest.

—Il parait que M. Charles Lalime agent d'émigration du gouvernement fédéral aux Etats-Unis, a vendu le 17 ultimo, 36 billets de passage pour Manitoba.

Dix huit de ces émigrants devaient partir de Worcester.

— Nous constatons avec regret qu'il se produits depuis quelque temps à St. Boniface, des scènes regrettables causées par l'ivrognerie. Est-ce que les avertissements si solennels de nos pasteurs ne devraient pas interdire ces dégradants excès.

La *Gazette Officielle* annonce que l'Acte passé à sa dernière session, par la Législature de Manitoba, concernant les "Extraits, Amendes et Pénalités," a éte désavoue par le député gouverneur général en conseil.

—Un correspondant du *Free Press* dit que le gouvernement fédéral a pris six ans pour distribuer les scrips de Metis à une partie d'une paroisse seulement. Comme il y a 24 paroisses dans la province, il demande s'il faut inférer que la distribution complète ne sera pas terminée avant 144 ans.

—On mande d'Ottawa que le gouvernement a récemment autorisé l'organisation d'une compagnie d'infanterie à Kildonan. Le département de la milice doit y envoyer deux canons rayés et des munitions pour augmenter la reserve maintenue jusqu'à présent dans cette province.

— Il parait que les Sioux américains mécontent de ce que nos Pieds-Noirs refusent de s'associer à eux dans leur campagne, auraient déclaré qu'ils viendraient s'emparer du territoire occupé par ces derniers, aussitôt après en avoir fini avec les troupes des Etats-Unis. A cette condition, nos sauvages n'auraient pas lieu de trop s'alarmer.

— Le nouveau couvent des RR. Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie est ouvert depuis lundi dernier. C'est un très bel édifice tout-a-fait spacieux et qui fait honneur à la cité de Winnipeg. Les élèves trouveront à cette institution un bien être matériel parfaitement en rapport avec le caractère distingué de l'enseignement.

—Les actionnaires du Pacifique Américain du Nord, ne sont pas peu embarrassés : ils n'ont pu obtenir du Congrès une prolongation de temps pour achever la route. On dit qu'en conséquence, le chemin sera offert au gouvernement pour $50,000,000 à la prochaine session. Si ce transfert avait pour effet au moins de faire relier le plus tôt possible notre embranchement de Pembina avec le Pacifique du Nord ! Espérons-le.

— Le Professeur Bryce, annonce qu'il présentera à la prochaine assemblée du Bureau des Commissaires d'Ecoles de Winnipeg, une serie de résolutions concernant l'établissement d'un système d'écoles LIBRES dans notre Province. Cet avis nous semble un moyen assez détourné pour arriver au but. Que pensent avoir à faire les Commissaires de Winnipeg avec les autres écoles de la Province. En tout cas, nous aimerions beaucoup a entendre le Professeur exprimer son opinion sur la clause 93 de la Constitution.

— Sont arrivés ces jours derniers les Canadiens dont les noms suivent :

De Nashua, N. H.

M. J. B. Landry, avec sa femme et quatre enfants ; G. T. Landry.

De Woonsocket, R I.

MM. G. Brousseau, avec sa femme et deux enfants, Urbain Brousseau, Narcisse Joutras, Joseph Prairie avec sa femme et trois enfants, François Phaneuf avec sa femme, Belonie Dufresne, Mme St Pierre avec deux enfants.

—Un nouveau canard, de haute volée vient d'éclore dans les bureaux du *Pioneer Press*, de St. Paul, Minn. Cette fois, l'on annonce qu'un M. Wm. Dinsmore, officier fédéral à Ottawa, aurait dit que *Sitting Bull* ayant établi un dépôt d'armes et de munitions à la Saskatchewan faisait des commandes au magasin de la Baie d'Hudson, à Winnipeg, et que les agents de ce poste envoyaient au chef tout ce qu'il demandait. De plus, l'on ajoute, que *Sitting Bull* se serait adressé à certaines autorités canadiennes pour intercéder en sa faveur auprès du gouvernement américain, afin d'obtenir la cession d'une vaste étendue de territoire avoisinant les possessions anglaises, et qui constituerait une province régie à la manière de celles du Canada... Est-il besoin d'ajouter que tout cela est absurde........ ....

— La police vient de mettre la main sur Léon Dupont et de l'encager C'est M. P. Ryan Magistrat Stipendiaire qui l'a fait arrêter, et qui raconte les faits suivants dans sa déclaration : Au mois de mai dernier, M. Ryan se mettait en route pour le Nord Ouest. Arrivé à la Baie St. Paul, il logea chez M. Pagerie et fût rejoint par le prisonnier qui se disait envoyé par le Shérif et muni d'un bref de saisie pour recouvrer une dette de M. J. Bte. Lessard de St. Boniface.

M. Ryan dit qu'il considérait injuste la demande de ce dernier chez lequel il avait pensionné, et qu'il refusait d'y accéder. Après quelques pourparlers, M. Ryan fit à Dupont la proposition suivante :

" Je vais écrire à Sa Grâce Mgr " Taché, pour le prier de voir M " Lessard afin de l'induire à se dé " sister de ses exorbitantes préten " tes. Si Monseigneur ne " peut réussir, je lui demanderai. " dans ce cas, de remettre le bref de " saisie à l'Hon. M. Royal ou à l'Hon. " M. Dubuc, afin de contester l'action " devant les tribunaux. Puis, lors- " l'affaire sera décidée, Sa Grâce " Mgr. Taché remplira lui-même le " *blanc* de chèque que je vais signer " et lui envoyer pour payer en mon " nom, ce qui pourra être dû "

Cet offre ayant été acceptée par Dupont, M. Ryan lui confia une lettre cachetée contenant la lettre explicative adressée à l'Archevêque, le bref de saisie et le *blanc* de chèque. Muni de ces documents, Dupont prit congé de M. Ryan et revint à Winnipeg. Un peu plus tard M. Ryan apprit que son homme n'avait pas remis la lettre destinée à Sa Grâce Mgr. Taché et qu'il s'était fait payer à la Banque Ontario, la jolie somme de $165 a l'aide du *blanc* de chèque rempli par ce chiffre, et soustrait auparavant de l'enveloppe cachetée. Après avoir été suffisamment renseigné M. Ryan redigea une déposition devant le Magistrat de Police M. McLeod, et l'expédia aux autorités. L'accusé a comparu samedi et lundi devant le Juge McKeagney qui l'a renvoyé aux prochaines assises criminelles du mois d'Octobre.

NOUVELLES D'EUROPE.

LA GUERRE D'ORIENT.

Bruxelles, 23—D'après une dépêche de Vienne au journal *Le Nord* quelle que soit l'issue du conflit actuel, il y a tout lieu de croire que la méditation offerte à Belgrade sera acceptée.

Londres, 24—Une dépêche d'Alexinatz au *Standard* dit que le général Tchernaieff a attaqué Ali Saib mercredi à midi Vingt bataillons serbes avec deux batteries d'artillerie, ont traversé la vallée conduisant au nord est d'Alexinatz Les turcs s'aperçurent de ce mouvement et voulurent s'y opposer ; malgré le nombre, ils n'abandonnèrent pas leurs positions, mais ils ont subi des pertes énormes : presque tous leurs officiers ont été tués ou blessés.

Les serbes ont combattus à l'abri d'un bois, mais à six heures du soir ils se sont retires sur Alexinatz Leurs pertes, tant en morts qu'en blessés, sont de mille hommes

Belgrade, 25 août—Les bulletins reçus de source serbe annoncent la fin des hostilités à Alexinatz, les Turcs ayant battu en retraite ce matin.

Londres, 25 août —Le correspondant du *Standard* à Belgrade dit : Malgré les nouvelles flamboyantes que l'on donne des diverses batailles livrées dans les environs d'Alexinatz, on nous affirme sous bonne autorité que toutes ces luttes homériques se réduisent à des combats d'avant poste. Les Turcs s'avancent sûrement, mais Alexinatz ne pourra être prise qu'après des pertes énormes.

Une dépêche de Belgrade adressée au *Daily Telegraph* dit que les Turcs s'emparent graduellement de tous les avant postes occupés par les Serbes et les rejettent peu à peu derrière leurs retranchements Le général Serbe Ottowalski a attaqué les Turcs en arrière de leur aile droite. On dit qu'il s'est emparé de Pandirala et de Romada tournant l'aile droite des Turcs. Le général Antitch s'oppose aux efforts des Turcs qui cherchent à tourner l'aile droite de l'armée Serbe en descendant la Morava en arrière d'Alexinatz. Le général Leschjanin remonte la vallée de la rivière Timok vers Saïtschar afin de renforcer l'aile gauche de l'armée de Tchernaïeff. Toute l'armée Turque est concentrée sous les murs d'Alexinatz. Le correspondant ajoute : La Serbie militante, dirigée par Tchernaïeff, espère dans la victoire et croit maintenir une résistance formidable dans la vallée de la Morava. Je suis informée que la méditation avait été offerte par tous les grandes puissances, l'Allemagne exceptée avant que la lutte fût commencée devant Alexinatz.

Le correspondant du *Times* à Belgrade dit que la réoccupation de Gurgusovatz, de Treshliaha et de la Granada par l'armée serbe n'est pas un acte de sage stratégie et qu'il ne serait pas étonné d'apprendre un beau matin que Fieratovich est tombé dans un piège.

De nouveaux télégrammes adressés au *Times* lui annoncent que mercredi les Turcs ont occupé les hauteurs commandant Alexinatz et situées à 2,500 verges des grosses redoutes de la ville. Krim Pacha a terminé ses premiers travaux de bombardement ; plusieurs mortiers sont en position et ont lancé quelques bombes dans la ville Des nouvelles reçues de sources privées disent que les Serbes n'ont pas maintenu leurs positions et qu'ils ont reculé devant chaque attaque. Si cette nouvelle est vraie, et tout porte à le croire aussi, Alexinatz va tomber au pouvoir des Turcs, et la Serbie perdra la dernière chance de rétablir la fortune chancelante de ses armes.

Vienne, 26.—On affirme ici que pendant les négociations de paix préliminaires entre les puissances qui ont signé le Traité de Paris, la Russie comprise, il a été proposé comme base que le Prince Milan demeurât sur le trône, que la Serbie payât une indemnité de guerre et que la Turquie eût le droit de placer une garnison dans une forteresse Serbe sur la frontière Turque.

Des dépêches reçues ici avant-hier et hier annoncent que les nouvelles d'un prétendu triomphe des Serbes a Alexinatz sont fausses, et que les Turcs viennent d'infliger à leurs ennemis de si lourdes pertes, que cette dernière victoire décide de la campagne.

La paix devra donc se conclure à l'aide des grandes puissances.

Nouvelles Religieuses.

La bergère à qui la grotte de Lourdes doit sa célébrité, Bernadette Soubirous vient de mourir à Nevers dans un couvent où elle était entrée.

Il y a eu, cette année en Canada, de nombreux pélérinages à Ste. Anne du Nord, où s'accomplissent tant de miraculeux prodiges

On peut estimer sans exagération à 30,000 le nombre des pélerins pendant le mois de Juillet.

L'Université Laval de Québec vient d'être placée sous le haut patronage d'un cardinal. Ce dignitaire de la cour romaine sera responsable de la doctrine enseignée à l'Université, qui demeurera sous la direction immédiate de l'Archevêque de Québec.

On nous dit que cet honneur n'a été accordé qu'à un nombre très restreint d'universités en Europe.

Nous avons à relater de nouvelles guérisons miraculeuses opérées à la suite des pélérinages canadiens à Ste. Anne du Nord. Ainsi parle le *Constitutionnel :*

Un jeune garçon qui se servait d'une béquille pour marcher, court et se promène maintenant dans le village d'Yamachiche tout comme s'il n'avait jamais été infirme ; et une petite fille de sept à huit ans appartenant à un marchand de la Baie, a laissé ses béquilles aux pieds de la statue de Ste. Anne et marche maintenant aussi bien qu'avec l'aide de ces deux appuis. Ces faits sont connus de tout le monde, et attestent la grande puissance de Ste. Anne.

La *Gazette de Sorel* ajoute :

Mélina Olivier, de Sorel, âgée de neuf ans, était affectée de rhumatismes dans la jambe droite. Elle ne pouvait marcher depuis 3 ans, et a été guérie au commencement de la messe. Elle a pu aller embrasser les reliques de Ste. Anne sans béquille.

Léonie Blondin, âgée de quatre ans, sourde et muette de maladie depuis 2 ans, a été guérie dans la sacristie après la messe.

Norbert Blanchet, de Nicolet, souffrant de rhumatismes depuis 2 ans, a été guéri.

Marguerite Handfield, âgée de 3? ans, souffrant de maladie nerveuse (ataxie locomotive) depuis 10 ans, a été complètement guérie. Ces miracles ont été palpables et tangibles pour tous les pélérins.

PERDU !!

Une Pouliche rouge âgée d'environ quatre ans, portant quatre étampes avec les initiales G. F. dont deux sur l'épaule gauche, une sur l'épaule droite et l'autre sur la hanche gauche. Elle a été perdue à Winnipeg il y a quinze jours. Celui qui la ramènera à son propriétaire M. Salomon Jean Venne, de St. Norbert, sera libéralement récompensé.

St. Norbert, 7 Sept., 1876. 3f

Agence Canadienne

A. GAUVIN

COURTIER ET MARCHAND A COMMISSION.

Mr. GAUVIN a transporté son bureau, Rue du Bureau de Poste, vis-à-vis l'hotel du Canada.

Mr GAUVIN paye le plus haut prix pour les Scrips, Droits d'Enfants et donne beaucoup d'attention aux Applications de Patentes, aussi, se charge de retirer du Bureau des Terres les *Scrips* de Metis.

Les personnes qui désirent vendre leurs propriétés feront bien de s'adresser à ce Bureau.

Winnipeg, 31 Août, 1876.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 21 Août, 1876.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, de faire les nominations suivantes :

Pour être membre du Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, en conformité de la 38ème Vict. Cap. XXVII, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte pour établir un Système d'Education dans cette Province."

W. H. Ross, avocat de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement du Rev. Mre. George Young qui a laissé la Province.

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba :

John O'Reilly, avocat de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Juges de Paix :

Pour le Comté Judiciaire de Selkirk :

John F. Grant, de St. Charles, Ecuyer.

Pour le Comté Judiciaire de Provencher :

Charles Nolin, de Ste. Anne, Pointe de Chênes, Ecuyer.

Pour être Constable pour le Comté de Lisgar :

John Porteous, de Woodland, Gentilhomme.

Par Ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JAMES CHARLES MCKEAGNEY.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le trente-et unième jour du mois de Juillet et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le trente et unième jour du mois de Juillet auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents,

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, Jeudi le cinquième jour du mois de d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire : ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE JAMES CHARLES MCKEAGNEY, Administrateur du Gouvernement de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. Aux Bureaux du Gouvernement à Winnipeg, ce dix neuvième jour d'Août dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Pour être Juges de Paix pour le Comté judiciaire de Selkirk :

James H. Ashdown, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, John Villiers de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Henry McQuaed, fils, de Lorette, Ecuyer.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

EXTRAITS des Minutes en Conseil d'une Assemblée tenue à l'Hôtel du Gouvernement le 25ième jour de juillet 1876.

Sur le rapport de l'Hon. Ministre des Travaux Publics le 3ième règlement de la Traverse entre Winnipeg et St Boniface est amendé en substituant 10.30 heures au lieu de 9 heures dans la première ligne, et le règlement se lira comme suit :

Le bac à vapeur devra commencer à traverser à six heures tous les matins et continuera jusqu'à dix heures et demie (10.30) de l'après midi, et ne devra pas en aucun temps entre le temps susdit demeurer de chaque côté de la rivière plus de (5) cinq minutes, traversant la dite Rivière Rouge tous les (10) dix minutes et faisant six traversées par heure, excepté les dimanches pendant le service divin que le bac à vapeur ne sera pas obligé de traverser : le traversier cependant devra avoir prêt en tout temps un bateau pour traverser les piétons de chaque côté de la Rivière pendant la messe.

PIANO BEATTY ! !
Grand Carré et Droit.

(De Jas. F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

"Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était."

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace, Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

"Le Beatty" reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty, si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

ORGUES DE SALON DE BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations. Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mécanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES.

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR ACTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix ; Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.A

Avis.

Tous ceux qui ont des impressions à faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

'LE METIS,'

avant d'aller ailleurs.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, telles que

Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres d'affaires,
Circulaires,
Tetes de comptes,
Placards,
Programmes,
Affiches,
Lettres funeraires,
Billets,
Brochures,
Livres,
Etc., Etc., Etc.

Le tout se fait dans les meilleurs goûts et à meilleur marché que n'importe où ailleurs.

—— : oo : ——

Les Bureaux de *Le Metis* sont sur l'Avenue Provencher à St. Boniface, Manitoba.

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox

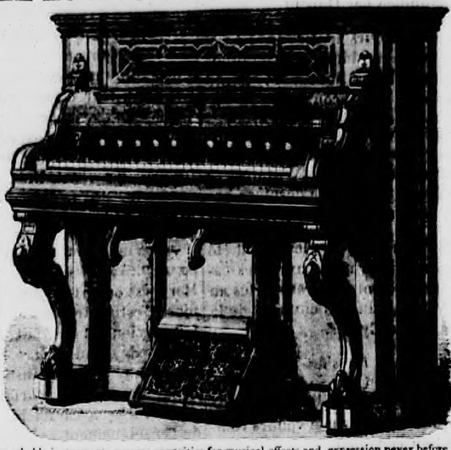

Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA—A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

LOTERIE AU PROFIT DES RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314......	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur..........	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550..............	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congregation) estimés, chacun à $450..	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement dorée, valeur..	400 00
6.—Un très-beau bracelet en o., avec diamant, valeur............	100 00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien..........................	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur...	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets........................	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets........................	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets........................	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets........................	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets........................	250 00
16.—75 lots de $3 chaque. divers objets..............................	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets..............................	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets..............................	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$10,420 00

100,000 BILLETS.

President Honoraire.—SON HONNEUR LE DR. HINGSTON, Maire de Montreal.

Secrétaire.—RÉV. M. BONNISSANT, P. S. S. S'adresser à M. le Secrétaire de l'Archevêché de St. Boniface

Winnipeg, 23 Mars, 1876. 3mL56

AVIS.

LES personnes en comptes avec le Gouvernement Provincial sont par le présent notifiées qu'à partir de cette date, on exigera ces comptes en double avec l'indication du service en Département pour lequel l'ordre a été donné.

Les pièces justifiant de l'exécution de l'ouvrage ou de la livraison des effets, de même que la requisition ou l'ordre devront accompagner les comptes.

Les personnes en compte courant avec le Gouvernement devront rendre leurs comptes tous les mois.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur.

Bureau de l'Auditeur, Hôtel du Gouvernement, 1er Mai, 1876. j-n-o L58

La plus grande Merveille DES **Temps Modernes.**

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les desordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus presieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boite porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots. *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London.*

De misérables contrefaçons des Pilules et du Liniment Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Detaillants peu scrupuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment véritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montréal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E
T. B. BARKER ET FILS, St. Jean, N. B
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY,
533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a L99

RÉPÉTÉ —